

Fonds national et régional de soutien aux Petites Entreprises : GPS&O contribue à hauteur de 1,5 M€



La communauté urbaine débloque une enveloppe d'1,5 M€ en faveur des petites entreprises fragilisées par la crise sanitaire. Elle s'engage aux côtés de l'Etat et de la Région Île-de-France pour approvisionner des fonds d'aide d'urgence et ainsi contribuer à la reprise d'activité des entreprises et à la relance de l'économie locale.

Ces fonds vont abonder des dispositifs portés par l'Etat et la Région. L'objectif est de faire face à l'urgence économique, en préservant les entreprises des risques de faillite, en sauvegardant l'emploi et en soutenant la relance de l'activité économique.

« Notre priorité depuis le début de la crise sanitaire est d'en amortir les conséquences économiques et sociales en soutenant les entreprises les plus fragiles. Cette mobilisation se traduit aujourd'hui concrètement par un l'effort financier à hauteur de 1,5 M€ de la communauté urbaine pour abonder les fonds nationaux et régionaux d'aide aux TPE, qui représentent 96% du tissu économique de Grand Paris Seine & Oise » affirme Philippe TAUTOU, président de GPS&O

Un fonds de solidarité dédié aux TPE pour compenser les pertes de chiffres d'affaires

Dans un premier temps, GPS&O va alimenter à hauteur de 500 000 € le fonds de solidarité déployé par l'Etat, versé sous la forme d'aide aux TPE (0 à 9 salariés), qui comprend :

- Un volet national qui prévoit une aide forfaitaire de 1 500 € et qui concerne les 28 000 TPE du territoire : informations et demandes en ligne : www.impots.gouv.fr/portail/node/13467
- Un volet régional, piloté par la Région Ile-de-de-France, auquel peuvent prétendre, selon les critères d'éligibilité déterminés, environ 4 900 entreprises locales. Il s'agit d'une prime complémentaire de 2 000 à 5 000 € au 1e volet national : infos et demandes en ligne : covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr ou iledefrance.fr/fonds-de-solidarite-entreprises-volet-2

Le « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités » pour soutenir la reprise d'activité des TPE/PME

Le second axe du plan de soutien, pour lequel GPS&O va également abonder jusqu'à 1M€, se traduit par de l'avance remboursable, à savoir des prêts à taux 0 sur durée maximale de 6 ans. Ce fonds, porté par la région Ile-de-France et la Banque des territoires, s'adresse à des entreprises n'ayant pas eu accès, ou partiellement, à des prêts bancaires et présentant un risque de faillite dans les 6 mois. Cumulable avec les aides du fonds de solidarité, ce dispositif s'adresse aux commerces, micro-entreprises, TPE/PME de moins de 20 salariés et au secteur de l'Economie sociale et solidaire.

Leurs montants sont compris entre 3000 € à 50 000 € pour les entreprises de 1 à 9 salariés et vont jusqu'à

100 000 € pour celles de 10 à 20 salariés.

La cellule de crise « Aide aux entreprises », mise en place dès le début de la crise COVID-19 par la Communauté urbaine GPS&O, est pleinement mobilisée pour guider les entreprises concernées et les aider à bénéficier de ces aides. Pour cela, il faut contacter les équipes Développement économique de GPS&O, via l'adresse dédiée deveco@gpseo.fr.

Document(s)

[Mesures COVID19_MAJ le16 avril 2021](#)

Vous aimerez aussi...



[GPS&O se mobilise au service des acteurs économiques](#)